

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mil quatorze le **8 SEPTEMBRE** à 20 Heures 30 le Conseil Municipal de la Commune de VOULEME, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur GALLAIS Raymond, Maire.

Date de Convocation : 01/09/2014

PRESENTS : GALLAIS R, BEAUDIN C, BASTIER E, BERGERON L, MINOT P

NEVEUX B, SINGEOT B, THENAUD I PACTON P, Mr FONTENEAU A.

EXCUSEE : GOUMAIN P

SECRETARE : SINGEOT B.

Nombre de Conseillers :11 Présents : 10 VOTANTS : 10

### 1 ère Délibération

#### DEMANDE DE SUBVENTION AU TIRE DU FSID

#### POUR ACHAT D'UNE FAUCHEUSE –DEBROUSSAILLEUSE

Il est présenté au Conseil Municipal le projet d'achat d'une faucheuse-débroussailleuse à bras articulé.

Au vu du document chiffré, le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- ✓ décide à l'unanimité de réaliser cet achat d'un montant de 39 667 € H.T,
- ✓ sollicite la subvention octroyée par le Conseil Général au titre du fonds de soutien et d'investissement départemental (FSID),
- ✓ et prend l'engagement de financer la partie de l'achat restant à la charge de la Collectivité par autofinancement.

### 2 ème Délibération

#### CONSTITUTION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de la liste des contribuables qui doivent siéger à la Commission Communale des impôts directs pendant la durée du mandat du conseil municipal élu en Mars 2014.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré accepte la liste présentée ci-jointe :

<u>COMMISSAIRES TITULAIRES</u>	<u>COMMISSAIRES SUPPLEANTS</u>
Mr BASTIER Eric	Mme BELAIR Marie-Noëlle
Mme BONNIN Monique	Mr CLERC Jean-Claude
Mr BEAUDIN Claude	Mme GOUMAIN Nicole
Mme SINGEOT Béatrice	Mme NEVEU Blandine
Mr FAIDY Gérard	Mr THENAULT Régis
M PINGAULT Gérard	Mr PAILLET Eric

### 3<sup>ème</sup> Délibération

#### REHABILITATION STATION EPURATION DE NIEUILLET

**Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le sinistre du 8 et 9 Juin 2014. En effet suite au violent orage qui s'est abattu sur la commune une importante coulée de boue à complètement recouvert le système d'infiltration de la station. Celle-ci est maintenant polluée, elle nécessite une remise en état. Un devis a été demandé.**

**Au vu du document chiffré, le Conseil Municipal après en avoir délibéré :**

- **Retient le devis présenté par l'entreprise BARRE et décide à l'unanimité de réaliser ce projet d'un montant de 32 923€ H.T,**
- **dépose une demande dans le cadre du programme d'aide au développement des Communes (PADC), mis en œuvre pour la période 2012-2014,**
- **et prend l'engagement de financer la partie des travaux restant à la charge de la collectivité par autofinancement.**

### 4<sup>ème</sup> Délibération

#### VIREMENT DE CREDITS

**Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commune doit acquérir une élagueuse et qu'au budget 2014 les montant prévus sont insuffisants.**

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide de procéder aux virements suivants :**

	Diminution de crédits		Augmentation de crédits	
	ARTICLE	SOMME	ARTICLE	SOMME
Travaux Voirie-Réseaux	2151-117	10 000		
Acquisition matériel de voirie (élagueuse)			21578-116	10 000

#### QUESTIONS DIVERSES :

1. SOCOTEC : Le Conseil autorise le maire à signer la convention pour les vérifications périodiques réglementaires des installations électriques des bâtiments communaux.
2. Ateliers municipaux : Le Conseil retient le devis de l'entreprise MAGNE pour le changement de deux portes des ateliers municipaux.
3. DAEE : Le maire informe le Conseil sur les différents points abordés lors de l'entretien qu'il a eu avec M. ROCHER, nouveau technicien local et M. BLANC.
4. Salle des fêtes : Il est nécessaire d'actualiser le règlement de la salle. Accord du Conseil.
5. SDIS : Le Conseil prend connaissance du projet de schéma communal de défense extérieure contre l'incendie du 26/08/2014 établi par le SDIS. Etude en cours.
6. GROUPAMA : Le contrat d'assurance a été revu avec M. BONNET de Groupama pour une période de 5 ans.

Fait et délibéré les jour, mois, an que dessus et ont signé tous les membres présents

Le Maire,

La Secrétaire,

Les Membres du Conseil Municipal